

**COMMUNE DE LUMES**

**NOMBRE DE CONSEILLERS : 15**  
**EN EXERCICE : 15**  
**PRESENTS : 12**  
**DELIBERANTS : 15**

**DATE DE LA CONVOCATION : 30 juin 2023**  
**DATE DE L’AFFICHAGE : 30 juin 2023**

Le quatre juillet deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil à la suite de la convocation adressée le trente juin deux mil vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de la Commune.

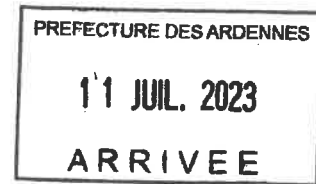
**Etaient présents** : Messieurs Eric DEREWARD - Michaël JACQUES – Jean-Pol LEDOCQ - Laurent NICLOUX – Olivier PETITFRERE  
Mesdames Murielle AMBERT - Nadia BOROWY – Anne-Elisabeth DUEZ - Peggy GUILLON - Pascale LAUX - Ludivine RIVIERE – Annick THELIER

**Absents excusés** : Monsieur Bastien JAISSON qui donne pouvoir à Monsieur Olivier PETITFRERE  
Monsieur Sylvain LIEBEAUX qui donne pouvoir à Madame Peggy GUILLON  
Monsieur Guillaume MALHERBE qui donne pouvoir à Monsieur Eric DEREWARD

**Absent** : /

M. Eric DEREWARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

\*\*\*\*\*



**DELIBERATION : MODIFICATION SIMPLIFIEE PLU :**

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la mise à disposition du public du projet de modification du PLU de la commune selon les modalités suivantes en vertu de l'article L153-47 du code de l'urbanisme :

- Cette mise à disposition est portée à la connaissance du public à partir du 10 juillet 2023.
- La mise à disposition sera fera dans les locaux de la mairie (salle du Conseil Municipal) à partir du vendredi 21 juillet 2023 pour une durée de 1 mois (se terminant donc le lundi 21 août 2023) ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse : <https://www.lumes.fr>
- Les éventuelles observations seront consignées sur un registre mis à disposition du public
- Sera également mis à disposition l'avis du Monsieur Le Préfet des Ardennes en date du 19 juin 2023.

Le Maire,

Olivier PETITFRERE



Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture.

Le Maire,

Olivier PETITFRERE

